

**République du BURUNDI**

**Ministère de la Solidarité Nationale,  
des Droits de la Personne Humaine et du Genre**

**« Maison des Femmes au Burundi »**



*Projet*  
*« Gestion d'un fonds microcrédit  
par la Maison des Femmes au Burundi »*

**Mission de suivi**

par

**Angélique Neema Ciza**

**Unité d'Economie et Développement Rural (UEDR)**



**Avec le soutien de la Direction générale des Relations Extérieures  
de la Région wallonne de Belgique**

Septembre 2021

## **1. Introduction**

Le Projet « Maison des Femmes au Burundi », MFB en sigle, est un projet initié en 1998 dans le cadre d'une contribution au processus de pacification au Burundi, par le Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme (MASPF), actuellement Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNASDPG) d'une part, et d'autre part par la Communauté Française de Belgique (CFB) et le Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB). Elle a ouvert ses portes au mois de février 2000.

La Maison des Femmes au Burundi est un lieu d'accueil, de rencontre, d'information et de soutien des femmes et des associations qui les réunissent. Elle a pour objectif principal l'amélioration des conditions de vie des femmes, le renforcement de leurs capacités de décision et de participation aux processus décisionnels et l'accroissement de leur contribution au développement du pays. Elle entend également se placer en relais des demandes des différentes associations féminines du pays auprès des autorités nationales, voire devenir un lieu d'encadrement et de conseil des nombreuses petites associations existantes.

La Maison des Femmes du Burundi assure depuis 2003 la gestion d'un fonds micro-crédit destiné au financement de micro-projets à destination des associations féminines. En mettant à la disposition des associations de femmes burundaises des fonds pour la réalisation de micro-projets, la MFB, qui peut compter pour ce faire sur l'accompagnement de l'UEDR, améliore sa visibilité mais surtout dispose d'un instrument d'intervention pour agir concrètement et appuyer des activités génératrices de revenus au bénéfice des associations de femmes parmi les plus défavorisées. Il est fait appel dans le montage du projet à un partenaire financier, la CECM (Coopérative d'épargne et de crédit mutuel), qui est chargée des opérations financières et qui dispose d'un fonds de garantie alimenté progressivement par WBI. Sur un total de 575 associations qui adhèrent à la MFB, 51 ont bénéficié d'un micro-projet et ont été suivies ce qui a permis de développer une relation de confiance avec ces groupements féminins et les instances dirigeantes.

Ce rapport concerne plus spécifiquement les aspects liés à la gestion d'un fonds micro-crédit durant la période 2020/2021. Il a été élaboré lors de la mission de suivi réalisée par Madame Neema Ciza Angélique experte en Genre à Bujumbura du 9 au 17 août 2021. Il se subdivise en six parties dont : mission de suivi, utilisation de la subvention de 2019/2020, la situation générale des suivis et état de remboursements des associations ainsi que le mode de fonctionnement du fonds de garantie et les perspectives futures ainsi que les annexes relatifs à ce rapport de mission.

## **2. Mission de suivi**

Le déroulement de la mission se présente comme suit :

### ***Lundi 9 août 2021***

Départ de Bukavu pour Bujumbura via Uvira.

Suite à la fermeture de la frontière Rwanda-Burundi due à la pandémie à corona virus, nous sommes passés par la plaine de la Ruzizi avant d'arriver au Burundi. Cela a constitué une difficulté majeure vu l'état de la route et la situation sécuritaire non rassurante dans la plaine de la Ruzizi.

### ***Mardi 10 août 2021***

Réunion de travail à la MFB en présence de Chantal, Coordinatrice, Arakaza Jeanne d'Arc, Conseillère économique et financière, Béatrice Mizero, Conseillère économique et financière adjointe, Aline, Conseillère sociale, Claudine, Assistante sociale et Elysée Secrétaire comptable.

Présentation et fonctionnement de la MFB.

Remise de l'outil informatique (ordinateur portable de marque Lenovo thinkpad E15 Gen 2-Série PF2JG60 + Option) à utiliser dans le cadre de l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie Bruxelles et le Burundi, discussion générale et Préparation du programme de travail.

Visite des locaux.

### ***Mercredi 11 août 2021***

Visite de quatre Associations avec Jeanne d'Arc Arakaza, conseillère économique et financière.

Association 1 : GIRISUKU à KAMENGE avec Kana Marie comme responsable

L'association est satisfaite de l'apport de la MFB pour le lancement de leur activité. Elle a reçu un crédit qui est à ce jour totalement remboursé et l'association évolue maintenant en pleine indépendance. Cette association avait reçu trois prêts auprès de la MFB et cela depuis 2008. Ces prêts étaient destinés à la location des matériels et accessoires pour le mariage dont le premier prêt d'un montant de 2 977 000 Fbu était accordé en 2008, le second destiné au renforcement du matériel d'un montant de 2 500 000 Fbu et le troisième d'un montant de 2 885 000 Fbu était accordé en 2014. Cette association a totalement remboursé ces prêts et n'a plus demandé des crédits auprès de la MFB.

Les membres de cette association font des cotisations mensuelles et forment également des autres groupes pour certains travaux dans le but de rapporter des contributions au sein de l'association et continuent à participer à certaines des formations organisées par la MFB.



Photo 1 : Association GIRISUKU

Cet association illustre selon nous le parcours idéal à suivre car il est exemplaire sur le plan de la durabilité.

Association 2 : TURIMPFUVYI à KINAMA avec Anita comme responsable

Cette association reste très reconnaissante vis-à-vis de la maison des femmes pour avoir pu acquérir une décortiqueuse. Elle considère cette possibilité d'emprunt pour un investissement comme un bienfait inestimable pour elle. Cette association a déjà bénéficié de quatre prêts de la part de la MFB dont un montant de 2 270 000 Fbu en 2010 destiné à l'acquisition d'un moulin de transformation de la farine de manioc, un montant de 1 920 503 Fbu pour le renforcement de ce moulin en 2012. Par la suite, cette association a changé d'objectif pour passer à la transformation du riz, c'est ainsi que leur troisième demande était destinée au projet de la décortiqueuse et un montant de 9 850 000 Fbu accordé en 2013 pour l'acquisition du matériel. Par la suite, l'association s'est retrouvée dans le besoin de pouvoir renforcer le matériel et un montant de 3 000 000 Fbu lui a été accordé en 2014. Notons que tous ces 4 prêts ont été totalement remboursé et sans difficulté.

Une autre demande de crédit pour l'achat d'une nouvelle décortiqueuse est déjà déposée à la MFB (elle fait partie des nouvelles demandes analysées pour 2021-2022). Le dossier est déjà analysé mais la MFB n'a pas encore des fonds disponibles pour répondre à cette demande.

On relèvera que cette association a déjà formé 3 autres dont une a introduit une demande de crédit auprès de la MFB. Cette nouvelle demande sera destinée au fonctionnement d'une nouvelle association féminine formée par TURIMPFUVYI, ces femmes vont également exercer cette activité de décortiquer le riz. Dans le cas de cette nouvelle association, TURIMPFUVYI se porte garant auprès de la MFB, celle-ci accordera le crédit au nom de TURIMPFUVYI mais celle-ci attribuera le matériel à la nouvelle association et se chargera du suivi pour le remboursement de ce prêt. Un montant de 22 000 000 Fbu a été demandé pour acheter une autre décortiqueuse.



Photo 2 : Association TURIMPFUVYI

Ici on est donc devant deux constats : le premier est de continuer ou non à financer de nouveaux investissements pour une association qui se développe. Selon nous, une option à privilégier serait de co-financer (50%-50%). L'autre qui est inattendu est lié à l'effet boule de neige proposé. Il s'agit selon nous d'une piste intéressante à suivre et à capitaliser.

Association 3 : IPREBAD à BUBANZA avec Edith comme responsable

Il s'agit ici également d'une décortiqueuse, cette association n'a pas encore remboursé le crédit car cela est très récent mais doit déménager suite au mauvais emplacement. Un montant de 20 850 000 Fbu leur a été accordé au mois de mars 2021 en vue de supporter le projet pour l'achat d'une décortiqueuse pour le riz. L'association s'est rendue compte que le milieu où elle a placé le moulin est entouré de plusieurs autres usines pour le décorticage du riz. Cette concurrence à laquelle elle fait face n'est pas une bonne opportunité pour elle d'évoluer vue qu'elle est nouvelle dans la zone. Malheureusement, le crédit était octroyé sans avoir analysé la localisation de cette usine et lors de notre passage, IPREBAD était à la recherche d'un nouvel emplacement pour le moulin. Les membres étaient absents, le moulin était fermé, ce qui ne nous a pas permis de voir la décortiqueuse qui étaient achetée par le fonds reçu de la part de la MFB.

Il est donc recommandé à l'équipe de la MFB de bien suivre ce dossier par des visites rapprochées. L'enjeu financier est important et on constate un manque d'analyse préalable. Il faut donc réagir pour garantir le succès de cette opération.

Association 4 : DAGROPAS à MUSIGATI (à 2 heures de voiture à partir du bureau de la MFB) avec comme responsable Dieudonné

L'octroi du crédit a été fait pour l'achat d'une machine pour faire le savon. Cette association a reçu le crédit depuis 2016 et est en souffrance, elle a connu une mauvaise organisation et gestion qui n'a pas permis de rembourser le crédit.

Cette association est à présent dirigée par 2 hommes et 3 femmes pour avoir une bonne gouvernance au sein de l'association. Celle-ci (la gouvernance) reste à établir et une prise de conscience du leadership au sein de l'association sera nécessaire. Depuis 2016, DAGROPAS n'a remboursé que 11 % du prêt, ce qui reste toujours insignifiant. Cette association n'est donc même pas à la moitié du remboursement du prêt mais reste confiante qu'elle va parvenir à rembourser cette dette. Nous avons profité du déplacement pour faire le suivi de la demande de remboursement sans quoi la machine sera confisquée par la MFB et l'usine sera fermée.



Photo 3 : Association DAGROPAS

### ***Jeudi 12 août 2021***

Visite de six Associations avec Angélique Neema, Jeanne d'Arc Arakaza et Béatrice Mizero, respectivement experte en genre, conseillère économique et financière et conseillère économique et financière adjoint.

### **Association 1 : APDCG à Kamenge avec Magnifique comme responsable**

Il s'agit d'une association ayant reçu un crédit de 4 528 000 Fbu depuis 2014 pour financer un projet de fabrication des blocs ciments (appelés claustras qui sont des blocs utilisés dans la construction). Cette association n'a pas encore fini de rembourser le crédit lui octroyé par la MFB suite aux manifestations politiques de 2015 et l'abandon du groupe par les membres. Il ne reste pour le moment que 3 personnes dans l'association. Depuis 2014 l'association n'a remboursé que 31 % du prêt reçu. Cette association manifeste toujours ce souci de continuer à rembourser et a promis de conjuguer encore plus d'efforts pour réaliser certaine somme en vue de rembourser le crédit car à l'avenir elle pourra encore faire recours à la MFB pour financer d'autres activités.



Photo 4 : Association APDCG

**Association 2** : APDF située à Kamenge avec Suzanne comme responsable

Il s'agit d'une association ayant reçu le crédit en mars 2021 suite à la décision du comité de crédit qui s'est réuni en février 2021 pour un montant de 3 411 000 Fbu en vue de financer un projet de restaurant. De ce montant reçu de la MFB, l'APDF a déjà remboursé 29 % du prêt. Elle fait également face à une difficulté liée à la concurrence ainsi que les frais et charges de l'activité qui sont élevés. Face à cette situation, l'APDF pense à diversifier les activités et investir dans un moulin à l'avenir.

**Association 3** : REMA UREMESHE à Kinama avec comme responsable Angèle

Cette association travaille avec la MFB depuis 2009, a reçu le crédit en 2009, en 2012 (respectivement pour un montant de 710 400 Fbu et 1 142 600 Fbu) ; ces deux crédits avaient été remboursés sans difficulté.

Elle a été éligible et sélectionnée par le comité de crédit réuni en février 2021 et a donc bénéficié d'un crédit en 2021 pour un montant de 3 335 600 Fbu pour financer leur activité de restauration (renforcement du restaurant). Cette association est reconnaissante à l'égard de la MFB et fournit des efforts en vue de rembourser le crédit qui lui a été attribué.

De ce dernier prêt, l'association n'a pas encore remboursé, elle est à 0 % du taux de remboursement du crédit de la MFB. La difficulté quant au remboursement étant le vol des matériels dont l'association a été victime. L'objet du crédit pour les deux années (2012 et 2021) était de renforcer le projet de restauration qui était monté en 2009 par le premier prêt reçu durant cette année. L'association bénéficie également des formations organisées par la MFB et pour cela elle ne peut pas travailler avec d'autres institutions de micro finances qui ne leur garantissent rien en termes de suivi et de formation, c'est-à-dire, que, travailler avec la MFB leur permet de participer non seulement aux formations que cette dernière organise mais aussi bénéficient d'autres conseils et orientations en rapport avec l'activité et l'utilisation du crédit reçu.



Photo 5 : Association REMA UREMESHE

**Association 4** : DUKORERESHAMWE à Kinama avec Juliette comme responsable

4ème association : cette association a bénéficié de l'appui de la MFB en termes de prêt pour faire la fabrication artisanale des savons. C'est depuis 2007 qu'elle travaille avec le MFB et a à cet effet déjà bénéficié de 3 crédits dont un en 2007, le second en 2013 et le dernier en 2020. En 2020, cette association a bénéficié d'un crédit pour un montant de 2 396 000 Fbu mais elle est en difficulté de remboursement suite à la hausse des prix des matières premières (acide et huile) ainsi que la démolition des boutiques à qui elle fournissait des savons. Elle se force à réduire la quantité fournie tout en maintenant le même prix et pense à continuer à rembourser le prêt reçu de la MFB. L'association a déjà remboursé 23 % et il lui reste 77 % pour lesquels elle s'engage à travailler en vue de solder le crédit. Suite à la visite effectuée, la présidente a promis de continuer à travailler avec son équipe et pouvoir rembourser la dette qui reste.

**Association 5** : COJEBÀ à Shatanya/Gitega avec comme responsable Diane

Il s'agit d'un moulin pour la transformation en farine de manioc. Cette association a bénéficié du crédit en mars 2021 mais n'a pas encore remboursé. Elle a un délai de 24 mois pour le remboursement mais elle a pris la décision de travailler dur pour pouvoir rembourser le crédit dans le délai et déposer une nouvelle demande. Etant une nouvelle association ou nouveau projet, le premier remboursement est prévu pour le mois d'août. Jusque-là, l'association n'a pas encore fait face à des contraintes, elle est jusque-là rassurée quant à l'organisation tant interne qu'externe sauf que le temps pour commander la machine a été relativement long, ce qui a poussé l'association à commencer les activités plus tard que prévu.



Photo 6 : Association COJEBÀ



**Association 6 : REMA NTIWIHEBURE** avec comme responsable Anne Marie et Calinie

L'association travaille avec la MFB depuis 2007, a reçu déjà 6 crédits et rembourse dans le délai et sans difficulté. Cette association a reçu le dernier crédit en 2020 pour l'achat d'une décortiqueuse. Elle n'a pas encore totalement remboursé mais est en cours de remboursement. L'association a reçu au cours de l'année 2020 un montant 20 050 000 Fbu et a déjà remboursé ce prêt à hauteur de 94 % pourtant elle a un délai de 36 mois pour finaliser le remboursement.

Pour cette association, l'objectif est de finir de rembourser le crédit bien avant le délai et demander un autre crédit pour pouvoir étendre les activités au sein de l'association. Cette association est parmi les plus anciennes et la plus crédible de la MFB. Elle a commencé par un crédit de 1 200 000 Fbu pour monter un restaurant, en 2008, 2009 et 2010, elle a demandé ensuite un prêt pour pouvoir renforcer ce restaurant pour respectivement un montant de 261 000 Fbu, 1 050 000 Fbu et 2 045 000 Fbu. Ces crédits avaient tous été remboursés dans le délai. C'est seulement en 2014 que l'association a changé de vision et a pensé au projet du moulin et pour lequel elle a reçu une subvention de 7 635 000 Fbu. Et en 2020, étant donné que la plupart de membres sont des rizicultrices et vu qu'il y a aucune décortiqueuse pour la transformation du paddy dans la zone, cette association a également fait recours à la MFB pour un projet de la décortiqueuse, elle a reçu à cet effet un montant de 20 050 000 Fbu.

Les membres se réjouissent de leur collaboration avec la MFB et se sont décidées de toujours travailler avec la MFB car grâce à cette structure ces femmes ont améliorés leur condition de vie et celle de leurs familles.



Photo 7 : Association REMA NTIWIHEBURE

Il faut favoriser à cet effet de donner plusieurs crédits à une association, cela est évident mais doit tenir compte de l'évolution quant au remboursement des anciens crédits (principe de progressivité). Une analyse beaucoup plus minutieuse doit être menée pour garantir la rentabilité des projets des associations avant l'accès au crédit.

Enfin, par rapport au fonds, il est à noter qu'il ne faut pas donner une grosse somme à une nouvelle association, mais privilégier la progressivité et consolider les activités de celles avec qui la MFB a déjà collaboré et pour laquelle elle maîtrise la situation quant aux divers remboursements et le respect des délais.

### ***Vendredi 13 août 2021***

Discussion générale et compte rendu des visites avec la coordonnatrice Chantal DUSABE.

Réunion de travail à la MFB en présence de Jeanne d'Arc Arakaza, Béatrice Mizero et Angélique Neema Ciza.

Lecture approfondie des différents rapports établis sur le volet micro-projet et analyse des différentes pièces justificatives de la subvention de 2020-2021.

Présentation du rapport du Comité de crédit (PV du comité de crédit réuni le 18/02/2021).

Analyse des documents de la CECM et récapitulatif des montants octroyés.

Analyse des comptes et des activités 2021.

Réunion avec la Caisse coopérative d'épargne et de crédit mutuel (C.E.C.M), échanges avec Ildfonse NDUWIMANA, Directeur des opérations et marketing et Alice NIJIMBERE, chargée de suivi des associations encadrées par la MFB et chargée du partenariat CECM-MFB.

Situation des remboursements par les Associations et état du compte à la CECM par Alice NIJIMBERE, Jeanne d'Arc Arakaza et Angélique Neema Ciza.

### ***Samedi 14 août 2021***

Rédaction du rapport d'activité 2021 et partage d'un repas avec l'équipe de la MFB.

### ***Dimanche 15 août 2021***

Suite du rapport. Visite de la ville de Bujumbura avec Jeanne d'Arc et Chantal.

### ***Lundi 16 août 2021***

Retour vers Bukavu en passant par Uvira via la plaine de la Ruzizi.

### 3. Subvention 2020/2021

L'Arrêté ministériel du Ministère de la région wallonne signé le 22 juillet 2020 et modifié le 19 avril 2021 relatif à l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Burundi-Maison des femmes-Appui au Fonds micro-crédit octroie une subvention à la Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux dans le cadre d'un appui au projet « Gestion d'un fonds microcrédit par la Maison des Femmes au Burundi » octroyant une subvention à Gembloux Agro-Bio Tech – Université de Liège dans le cadre du projet micro-crédit.

Les modifications portent d'une part, sur la prolongation des dates d'éligibilité des dépenses et de remise des justificatifs et d'autre part sur le réaménagement du budget initial et ce sans aucun impact budgétaire complémentaire pour un montant de 9 000 euros (pour l'alimentation du fonds micro-crédit) et 3 000 euros (de frais de suivi des projets). Voir annexe 1.

Il convient de rappeler que la collaboration entre les deux institutions au cours de la période 2019/2020 s'est réalisée dans le cadre général du programme défini de commun accord entre les parties afin d'aboutir aux objectifs de consolidation des actions menées en matière de micro-crédits et de suivi des associations.

Elle a compris :

- la réalimentation du fonds d'appui mis en œuvre au niveau de la CECM (Caisse coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel) à concurrence de 9 000 € ;
- La mise en place d'un suivi des bénéficiaires et la prise en charge des frais de déplacement liés à ce suivi pour un montant de 3 000 €. L'inventaire de ces visites est contenu à l'annexe 2 et reprenant la date, le lieu de la visite et l'identité des personnes qui se sont rendues sur le terrain ainsi que les responsables des associations visitées a également été établi.

La subvention reçue par la MFB au cours de l'exercice 2020-2021 a permis de financer directement les projets d'une association au cours de l'année 2021 dont une décortiqueuse (numéro de dossier 256/2021) et une partie ajoutée au fonds de crédit de la MFB. Nous soulignerons qu'en plus de ce financement de la décortiqueuse, un moulin (numéro de dossier 257/2021), deux cafétérias (numéro de dossier 02/2009 et 244/2016) et un restaurant (numéro de dossier 255/2020) ont également été financés grâce aux montants obtenus des remboursements (ajouté à la différence liée à la nouvelle subvention).

La réunion du comité de crédit s'est tenue en date du 18 février 2021 pour décider de l'affectation des fonds aux bénéficiaires éligibles et dont le PV est repris à l'annexe 3. Un total de 39 576 900 Fbu a été accordé. Il se remarque que ce montant dépasse largement la subvention reçue par la MFB (pour un taux de change de 2 350 Fbu pour 1 €). Ce montant a pu être complété par le fonds de crédit dont disposait la MFB sur leur compte à la CECM. La récupération de crédit octroyés a permis de financer les autres associations car tout compte fait, la subvention de 2020-2021 n'a permis que de financer une association (celle de la décortiqueuse : numéro 256/2021) et le reste a été utilisé pour compléter le fonds dont disposait la MFB sur le compte à la CECM.

Au moment de la mission, la MFB soutient et suit mensuellement 18 associations au travers d'un portefeuille de 18 projets portant sur l'appui à différents secteurs d'activités génératrices de revenus (décortiqueuse, restauration, fabrication de savons, moulin, fabrication des blocs ciments, ...) et pour un montant total de crédit octroyé par la MFB qui s'élève au 30/6/2021 (y compris les anciennes et les nouvelles associations) à 231 112 913 Fbu et dont le montant restant dû s'élève à 66 098 236 Fbu avec un taux de remboursement de 56 %.

Le tableau récapitulatif des associations qui ont bénéficié d'un crédit au cours de l'exercice 2020-2021 se présente comme suit :

Association	Numéro du dossier	Projet	Crédit octroyé (en Fbu)
1. IPREBAD	256/2021	Décortiqueuse	20 850 000
2. COJEBA	257/2021	Moulin	8 700 000
3. REMA UREMESHE	02/2009	Cafeteria	3 335 600
4. APDF	244/2016	Cafeteria	3 144 000
5. TUDUZANYE	255/2020	Restaurant	3 547 300
<b>TOTAL</b>			<b>39 576 900</b>

Il est à noter que toutes ces associations ont réalisé maintenant ces projets pour lesquels elles avaient demandés des crédits. Parmi les associations reprises dans ce tableau, trois ont été directement visitées par l'experte en genre durant la mission accompagnée de la conseillère économique et financière de la MFB ; lesquelles visites sont également considérées par les associations comme étant un processus de suivi pour le remboursement du crédit.

La CECM a établi un état de la situation du Fonds déposé par la Maison des Femmes du Burundi dans le cadre du financement des micro-projets tel que le stipule la convention qui lie les deux parties. En date du 30/06/2021, la situation des différents remboursements effectués par les associations à la CECM est reprise à l'annexe 4. A cette date, la MFB dispose à la CECM d'un fonds de crédit de 20 629 083 Fbu et d'un fonds de garantie de 64 724 396 Fbu dont les détails sont repris comme suit dans le tableau suivant :

- Evolution du fonds de crédit MFB au 30/06/2021

Rubriques	Mouvements		Solde au 30/06/2021
	Débit	Crédit	
Report du 31/12/2020		28 840 083	28 840 083
Transfert pour augmenter le fonds de garantie (10/3/2021)	10 000 000		18 840 083
Augmentation du fonds de crédit (23/03/2021)		20 789 000	39 629 083
Transfert pour augmenter le fonds de garantie (26/03/2021)	19 000 000		20 629 083
Total fonds de crédit	29 000 000	49 629 083	<b>20 629 083</b>

- Evolution du fonds de garantie MFB au 30/06/2021

	Mouvement		Solde au 30/06/2021
	Débit	Crédit	
Report du 31/12/2020		34 931 768	34 931 768
Augmentation fonds de garantie (10/03/2021)		10 000 000	44 931 768
Remboursement après compensation en 2021		792 628	45 724 396
Augmentation fonds de garantie (26/03/2021)		19 000 000	64 724 396
Total fonds de garantie	0	64 724 396	<b>64 724 396</b>

Total Fonds de crédit et Fonds de garantie	29 000 000	114 353 479	85 353 479
--	------------	-------------	------------

Le fonds de crédit constitue en effet le montant se retrouvant sur le compte de la MFB au sein de la CECM et augmente au fur et à mesure avec le remboursement des associations ou avec les transferts effectués par WBI. Ce fonds, pour le cas de cette subvention n'augmente qu'avec les remboursements effectués mensuellement par les associations. Par contre, le fonds de garantie est celui exigé par la CECM lors de l'octroi de crédit aux associations. A la période du 30/06/2021, la MFB détient donc auprès de la CECM un fonds de crédit et un fonds de garantie d'un solde de 85 353 479 Fbu.

La MFB assure mensuellement le recouvrement auprès des associations. Il convient de noter que certaines associations soutenues par la subvention de 2021 ont commencé à rembourser leurs dettes et le suivi continu a pu être mené auprès de celles ayant bénéficiés du crédit et qui n'ont pas fini de rembourser les montants dus. Par ailleurs, le suivi s'est avéré déterminant pour la bonne exécution des projets.

La CECM participe également au suivi des associations en cas de problème et de retard de paiement par les associations et cela contribue à l'éveil de conscience des associations concernant le paiement de la dette. Le service de comptabilité (la conseillère économique et financière et son adjointe) s'occupe du suivi des associations pour non seulement demander le remboursement mais aussi prodiguer des conseils aux associations en vue d'assurer la bonne marche des activités.

Ainsi, sur les 5 associations ayant bénéficiées du financement au cours de l'année 2021, le taux de remboursement demeure minime à hauteur de 2 % et 29 % du montant reçu respectivement pour l'association COJEB (financé pour le moulin) et APDF (financé pour le renforcement du restaurant), les autres associations n'ont pas encore remboursé (voir annexe 4).

#### 4. Situation d'octroi de crédit/Affectation de la nouvelle subvention

Associations	Numéro du dossier	Projets	Crédits octroyés (en Fbu)	Montant justifié (en Fbu)	Différence (en Fbu)	Observations
IPREBAD	256/2021	Décortiqueuse	20 850 000	20 845 000	5 000	Déplacement des membres Ce montant correspond à la nouvelle subvention reçu (sur les 9 000 €)
COJEBA	257/2021	Moulin	8 700 000	9 519 500	-819 500	Ces frais reviennent à l'association
REMA UREMESHE	02/2009	Cafétéria	3 335 600	3 102 000	233 600	7% de la CECM1
APDF	244/2016	Cafétéria	3 144 000	2 310 000	834 000	7% de la CECM (220 080) et remboursement mensuel de l'association (2 mois)
TUDUZANYE	255/2020	Restaurant	3 547 300	3 298 900	248 400	7% de la CECM
<b>TOTAL</b>			<b>39 576 900</b>			

Un total de 39 576 900 Fbu (soit 16 841,23 €) a été affecté par la MFB pour financer les 5 associations éligibles et sélectionnées lors du comité de crédit tenu le 18/02/2021.

La subvention reçue par la MFB était de 9 000 € soit 21 150 000 Fbu (avec une différence de 18 426 900 Fbu soit 7 841,23 €). En lisant ce tableau, on constate que cette subvention était affectée pour financer la première association (la décortiqueuse) pour un montant évalué à 20 850 000 Fbu soit 8 872,34 € ; les 127,66 € restant étaient ajoutés au fonds détenu par la MFB à la CECM pour financer d'autres associations. Ce fonds concerne la récupération de crédit (les remboursements déjà effectués par les associations) et les intérêts qui interviennent pour l'octroi de nouveaux crédits. Ce qui prouve que la MFB assure une meilleure gestion des fonds car elle a financé les associations en plus de la subvention reçue.

Par ailleurs, certaines sommes justifiées par les associations s'avèrent supérieures au montant reçu de la part de la MFB, cette différence s'explique par un taux de 2 % exigé par la CECM, un taux de 5% de frais considéré comme garantie de l'association et une somme forfaitaire qui constitue un surplus qui revient à l'association.

Il est également à noter que, les 3 000 € qui constituaient les frais de suivi des associations ont été affectés pour cette fin et la différence a contribué dans l'organisation des formations à l'intention des membres des associations avec comme objectif d'encourager les femmes à élaborer et gérer différents microprojets. Au cours de l'exercice 2020-2021, la MFB a donc organisé un certain nombre de formations et pour lequel un budget a été affecté pour le bon déroulement des activités prévues. Il s'agit de la formation sur l'élaboration et la gestion des projets, la formation sur l'art culinaire, etc. de ce budget, un montant était affecté comme frais de déplacement des participants à ces différentes formations.

<sup>1</sup> 5% de garantie à la CECM et 2% des frais de traitement des dossiers par la CECM

## 5. Perspectives futures de la MFB

Au-delà du fait que la MFB a fait recours au fonds de crédit pour financer certaines associations féminines, ces dernières ont besoin d'un accompagnement pour le développement et la bonne marche des activités pour lesquelles elles demandent un crédit auprès de la MFB. Pour ce faire, la MFB pense organiser des formations des agents au sein de la structure et ensuite organiser les formations des membres des associations soutenues par la MFB mais vu la situation de remboursement des associations et le fonds de crédit à disposition de la MFB, celle-ci n'a pas encore prévu de formation.

Egalement, de nouvelles demandes de crédit ont été reçues par la MFB et nécessitent une nouvelle subvention pour pouvoir y répondre. Le tableau ci-après reprend les nouvelles demandes de crédit pour l'année 2021-2022.

Association	Numéro du dossier	Effectif des membres	Projet	Crédit demandé (en Fbu)
1. TWIJUKIRE UMWUGA	221/14	5	Salon de coiffure	4 000 000
2. TURERIMPFUVYI	38/2009	20	Décortiqueuse	22 000 000
3. ITERAMBERE	48	50	Renforcement de la décortiqueuse	5 000 000
4. UMUCO	232/14	20	Renforcement de la décortiqueuse	5 000 000
5. TWIYUBAKE	213/12	15	Atelier de couture	3 030 000
6. AKIMUHANA KAZIMVURA IHISE	218/13	25	Moulin	7 000 000
7. BAKENYEZI DUSOHORE AMABOKO	254/20	10	Restaurant	3 500 000
8. TURWANY'UBUKENE	248/17	31	Restaurant	5 800 000
<b>TOTAL</b>				<b>55 330 000</b>

Toutes ces demandes ont déjà été analysées par la MFB mais celle-ci n'a pas encore les moyens disponibles pour pouvoir y répondre.

Parmi ces nouvelles demandes, trois associations ont déjà bénéficié de l'appui de la MFB dont TURERIMPFUVYI en 2014, ITERAMBERE en 2016 et UMUCO en 2014. Les deux dernières associations demandent un prêt pour renforcer la décortiqueuse qui se trouve déjà dans un état de dysfonctionnement et dont la rentabilité s'avère faible. Malgré que la localisation a constitué un problème pour la décortiqueuse nouvellement financée, il sied de noter que l'association TURERIMPFUVYI est bien située et travaille bien depuis sa première demande. Celle-ci sera sans doute parmi les associations à financer.

Notons également que les cinq autres associations dont TWIJUKIRE UMWUGA, TWIYUBAKE, AKIMUHANA KAZIMVURA IHISE, BAKENYEZI DUSOHORE AMABOKO et TURWANY'UBUKENE sont de nouvelles associations et représentent donc des nouvelles demandes pour la MFB. Cette dernière n'a pas encore visité ces nouvelles associations pour voir si réellement elles font ou veulent se lancer dans les activités pour lesquelles le crédit a été demandé. La MFB dans son processus d'octroi de crédit visite également les voisins des associations, leur entourage, pour sonder et poser des questions en rapport avec la nouvelle association qui a adhéré à la structure.

La MFB se trouve pour le moment dans une incapacité à répondre à ces nouvelles demandes car elle ne dispose pas de fonds, d'où une demande à l'égard de WBI pour octroyer les fonds nécessaires à la poursuite des activités prévues par la MFB en vue de soutenir les associations, répondre à de nouvelles demandes et participer à l'autonomisation et au développement économique et social des femmes burundaises.

## **6. ANNEXES**

### **Annexe 1**

#### **WBI-ARRETE MINISTERIEL MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL DU 22 JUILLET 2020 OCTROYANT UNE SUBVENTION A GEMBOUX AGRO-BIO TECH-UNIVERSITE DE LIEGE**

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 modifiée ;

Vu le décret du 9 mai 2008 portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, créant une entité commune pour les relations internationales de Wallonie-Bruxelles ;

Vu la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des Communautés et des Régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes ;

Vu le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes ;

Vu le décret du 17 décembre 2020 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er juillet 2010 portant adaptation, pour ce qui concerne Wallonie-Bruxelles International, des montants prévus dans l'arrêté royal du 8 avril 1954 réglant les modalités de contrôle des inspecteurs des finances dans certains organismes d'intérêt public ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 2 octobre 2020 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'avis de l'Inspection des finances en date du 19 avril 2021 ;

Considérant l'Accord de Coopération, signé le 31 janvier 2006, entre d'une part la Communauté française de Belgique, la Région wallonne et, d'autre part, la République du Burundi ;



Considérant l'inscription du projet n°6 « Appui au fonctionnement de la Maison des femmes au Burundi » dans le programme de travail bilatéral 2012-2014 approuvé le 20 juillet 2012 par la 3ème session de la commission mixte permanente instituée par ledit accord ;

Considérant l'arrêté ministériel du 22 juillet 2020 octroyant une subvention à Gembloux Agro-bio Tech – Université de Liège.

**ARRETE MINISTERIEL MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL DU 22 JUILLET 2020 OCTROYANT UNE SUBVENTION A GEMBOUX AGRO-BIO TECH – UNIVERSITE DE LIEGE**

**Article 1.**

Dans l'article 3 de l'arrêté ministériel du 22 juillet 2020 octroyant une subvention à GEMBOUX AGRO-BIO TECH – UNIVERSITE DE LIEGE, l'annexe budgétaire est remplacée par la nouvelle annexe budgétaire jointe au présent arrêté.

**Article 2.**

Dans l'article 4 §2 de l'arrêté ministériel du 22 juillet 2020 octroyant une subvention à GEMBOUX AGRO-BIO TECH – UNIVERSITE DE LIEGE, les mots

« 30 juin 2021 »

Sont remplacés par les mots

« 31 octobre 2021 »

**Article 3.**

Dans l'article 6 de l'arrêté ministériel du 22 juillet 2020 octroyant une subvention à GEMBOUX AGRO-BIO TECH – UNIVERSITE DE LIEGE, les mots

« Le présent arrêté prend effet à partir du 1er janvier 2020 et se termine le **31 mai 2021** »

Sont remplacés par les mots

« Le présent arrêté prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se termine le **30 septembre 2021** ».

Bruxelles, le 19 avril 2021

Par délégation



Par Délégation,  
Nicolas DERVAUX  
Ordonnateur Délégué  
Directeur des supports

**Pascale DELCOMMINETTE**  
**Administratrice générale**

**ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL DU 22 JUILLET 2020  
OCTRAYANT UNE SUBVENTION A GEMBOUX AGRO-BIO TECH – UNIVERSITE DE LIEGE**

**NOUVELLE ANNEXE BUDGETAIRE**

**BUDGET PREVISIONNEL**

<b>Mobilité N/S</b>		
Transport	Bukavu - Bujumbura Aller/retour	200 EUROS
Hébergement	7 Nuits X 70 EUROS	490 EUROS
Frais de séjour	7 Jours X 58 EUROS	406 EUROS
<b>Sous TOTAL</b>		<b>1096 EUROS</b>
Frais de prestation	10 jours X 125 EUROS	1250 EUROS
<b>Sous TOTAL</b>		<b>2346 EUROS</b>
Equipement informatique		800 EUROS
Frais suivi de projets		3000 EUROS
Alimentation du fonds micro-crédit		9000 EUROS
<b>Sous TOTAL</b>		<b>15146 EUROS</b>
Frais de gestion 5%		757,3 EUROS
<b>TOTAL</b>		<b>15903,3 EUROS</b>

## Annexe 2. Inventaire des visites

<b>Dates</b>	<b>Associations visitées</b>	<b>Communes</b>	<b>Responsables</b>	<b>Visiteurs</b>
11/08/2021	GIRISUKU	KAMENGE	KANA MARIA	Angélique et Jeanne d'Arc
11/08/2021	TURIMPFUVYI	KINAMA	ANITA	Angélique et Jeanne d'Arc
11/08/2021	IPREBAD	BUBANZA	EDITH	Angélique et Jeanne d'Arc
11/08/2021	DAGROPAS	MUSIGATI	DIEUDONNE	Angélique et Jeanne d'Arc
12/08/2021	APDCG	KAMENGE	MAGNIFIQUE	Angélique, Jeanne d'Arc et Béatrice
12/08/2021	APDF	KAMENGE	SUZANNE	Angélique, Jeanne d'Arc et Béatrice
12/08/2021	REMA UREMESHE	KINAMA	ANGELE	Angélique, Jeanne d'Arc et Béatrice
12/08/2021	DUKOREREHAMWE	KINAMA	JULIETTE	Angélique, Jeanne d'Arc et Béatrice
12/08/2021	COJEB A	SHANTAMYA GITEGA	DIANE	Angélique, Jeanne d'Arc et Béatrice
12/08/2021	REMA NTIWIHEBURE	BUBANZA	ANNE MARIE ET CALINIE	Angélique, Jeanne d'Arc et Béatrice

## Annexe 3

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE CREDIT DU 18/02/2021

#### **I. Introduction**

Le 18<sup>ème</sup> jour du mois de Février 2021, une réunion de comité de crédit s'est tenue dans les enceintes de la Maison des Femmes au Burundi (MFB).

Le point à l'ordre du jour était l'analyse de 5 dossiers de demande de crédit sélectionnés par la MFB.

Etaient présents à cette réunion :

- Madame DUSABE Chantal, Coordinatrice du projet MFB ; membre du comité de crédit ;
- Madame BARANKARIZA Spès Caritas, représentante du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ; présidente du comité de crédit ;
- Monsieur HAKIZIMANA Jean-Marie ; responsable administratif et financier APEFE ; membre du comité de crédit ;
- NDAYIZEYE Elysée, chef du service crédit à la CECM ;
- Madame ARAKAZA Jeanne d'Arc, Conseillère économique et Financière ; membre du comité de crédit.

Etait en congé :

- Madame Béatrice Adeline MIZERO, Conseillère économique et Financière adjointe ; membre du comité de crédit.

#### **II. Déroulement de la réunion**

La réunion a commencé par un mot d'accueil de la coordinatrice du projet MFB. Ensuite madame la présidente du comité de crédit a pris parole ; elle a souhaité à tous les participants à cette réunion du comité une bonne année de 2021.

Elle a remercié encore une fois de la relance de l'activité d'octroi des crédits aux associations féminines. Elle a également suggéré d'étendre les activités faites par la MFB dans d'autres provinces du pays.

Madame Jeanne d'Arc ARAKAZA a pris la parole pour présenter succinctement les 5 dossiers à analyser et dont la synthèse est la suivante :

**SYNTHESE DE DOSSIERS SELECTIONNES POUR FINANCEMENT (REUNION DU COMITE DE CREDIT DU 1802/2021)**

<b>N°</b>	<b>N° du dossier</b>	<b>Nom de l'association et du type du projet</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Commune</b>	<b>Coût du projet en Fbu</b>	<b>Montant de l'apport de l'association en Fbu</b>	<b>Montant du crédit demandé à la MFB en Fbu</b>	<b>Bénéfice net mensuel en Fbu</b>
1	256/2021	<b>IPREBAD</b> (Projet de décortiqueuse)	10	KAMENGE	21 630 000	780 000	20 850 000	236 084
2	255/2020	<b>TUDUZANYE</b> (Projet de restaurant)	8	KINAMA	4 005 300	458 300	3 547 300	219 109
3	02/2009	<b>REMA UREMESHE</b> (Projet de cafetariat)	6	KINAMA	3 738 600	403 000	3 335 600	208 970
4	244/2016	<b>APDF</b> (Projet de cafetariat)	9	KAMENGE	3 411 000	264 000	3 147 000	190 275
5	257/2021	<b>COJEBA</b> (Projet de Moulin)	5	SHATANYA / GITEGA	9 347 000	647 000	8 700 000	377 000
		<b>TOTAL</b>					<b>39 579 900</b>	

## **Présentation des 5 dossiers et résultats d'analyse du comité de crédit :**

### **1. IPREBAD (dossier n° 256/2021)**

L'association Initiative de Promotion de l'Education des Batwa pour le Développement Durable IPREBAD a été créée en 2017 et a son siège dans la zone Kamenge et a pour objectif principal de promouvoir l'Education des Batwa pour le développement durable et intégral. Elle est composée de 10 membres. IPREBAD est représentée par madame BIKORIMANA Edith. L'association exerce des activités telles que le commerce des denrées alimentaires, l'appui et sensibilisation des jeunes Batwa pour poursuivre leurs études.

Le crédit demandé porte sur l'installation et gestion de la décortiqueuse dans le but de continuer à appuyer dans l'éducation des jeunes Batwa.

Le projet a été accepté par le comité de crédit moyennant quelques corrections.

La présidente du comité de crédit a suggéré qu'il faudrait suivre de près et accompagner cette association dans l'exécution dudit projet. Elle a souligné également qu'il faudrait accompagner cette association à partir du choix de la machine jusqu'à son installation.

### **2. TUDUZANYE (dossier n°255/2020)**

L'Association « TUDUZANYE » est représentée par madame Dorothee NIHABWIMPUNDU. Cette association exerce des activités d'épargne et de crédit depuis 2019 dans la zone de KINAMA, quartier CARAMA. Elle est composée de 8 membres.

L'objet de la demande de crédit est l'installation et gestion d'un restaurant.

Après analyse ce projet a été accepté moyennant quelques corrections.

### **3. REMA UREMESHE (dossier n°02/2009)**

L'Association des Femmes victimes pour la lutte contre les Violences Sexuelles au Burundi « REMA UREMESHE » est représentée par madame BATUNZWENAYO Angèle. Cette association exerce ses activités depuis 2005 dans la Commune de KINAMA, Quartier MURAMVYA, 4<sup>ème</sup> Av N° 27. Elle a déjà bénéficié de 2 crédits pour le projet de restauration qu'elle a remboursé dans les délais convenus. Malheureusement, le restaurant a fait faillite suite aux différents déménagements. L'objet de cette demande de crédit est de relancer l'activité mais cette fois-ci l'association REMA UREMESHE veut ouvrir un cafetariat.

Tenant compte de leur capacité à mieux gérer les 2 microcrédits déjà reçus, ce projet a été accepté moyennant quelques corrections. Néanmoins le comité a suggéré qu'il faudrait encourager l'association à faire d'autres projets plus productifs et rentables.

#### **4. APDF (dossier n°244/2016)**

L'Association pour la promotion et le développement des femmes« APDF» est représentée par madame TURENGAGIZE Suzanne. Composée de 9 membres, Cette association exerce ses activités depuis 2015 dans la commune de KAMENGE telles que le commerce des denrées alimentaires, la culture des champignons, et dispose d'un cafeteria qui n'est pas bien équipé, d'où l'objet de la demande de crédit est renforcer ce cafetariat.

Le projet a été accepté moyennant quelques corrections.

#### **5. COJEBA (dossier n° 257/2021)**

L'association COJEBA est une association qui œuvre à SHATANYA II dans la province GITEGA. Elle a été créée en 2021 et a pour activités principales l'agriculture, l'élevage et le commerce. Elle est représentée par Madame NDUWIMANA Diane Gracia. Le crédit demandé porte sur l'installation et gestion d'un moulin.

Après analyse le projet a été accepté moyennant quelques corrections.

**SYNTHESE DE 5 DOSSIERS A FINANCER**

N°	N° du dossier	Nom de l'association et du type du projet	Bénéficiaires	Commune	Coût du projet en Fbu	Montant de l'apport de l'association en Fbu	Montant du crédit demandé à la MFB en Fbu	Bénéfice net mensuel en Fbu
1	256/2021	<b>IPREBAD</b> (Projet de décortiqueuse)	10	KAMENGE	21 634 000	784 000	20 850 000	236 084
2	255/2020	<b>TUDUZANYE</b> (Projet de restaurant)	8	KINAMA	4 044 300	470 300	3 547 300	432 634
3	02/2009	<b>REMA UREMESHE</b> (Projet de cafetariat)	6	KINAMA	3 752 100	414 500	3 335 600	246 804
4	244/2016	<b>APDF</b> (Projet de cafetariat)	9	KAMENGE	3 420 000	276 000	3 144 000	298 550
5	257/2021	<b>COJEBA</b> (Projet de Moulin)	5	SHATANYA/ GITEGA	9 351 000	651 000	8 700 000	377 000
							<b>39 576 900</b>	



### **III. Conclusion**

Après l'étude des 5 projets à financer, la coordonnatrice a pris la parole et a demandé à celle qui avait représenté la CECM de s'impliquer beaucoup dans le suivi et recouvrement des crédits octroyés par la MFB. Elle a également souligné que les conseils et recommandations de l'APEFE sont toujours souhaités.

La réunion a été clôturée par un mot de remerciement prononcé par la Coordonnatrice de la MFB dans un climat détendu.

Fait à Bujumbura le 20/02/2021

ARAKAZA Jeanne d'Arc

Rapporteuse

